



Fuite d'eau avant compteur sur domaine privé

Par **Seux**, le **30/11/2009** à **06:11**

Bonjour,

Mes parents vivent sont propriétaires d'une petite villa construite dans les années 50 dont la canalisation d'approvisionnement en eau a une fuite (environ 50 l / jour). Cette fuite est située avant le compteur placé à l'intérieur de la maison mais sur une canalisation qui traverse le jardin. Cette fuite provoque des infiltrations importantes dans les garages qui remontent dans la maison.

La société qui gère l'approvisionnement en eau, la Stéphanoise des Eaux, leur propose une réparation mais à leur frais pour un montant d'environ 3 000 €. Mes parents sont proches des 80 ans et disposent d'une retraite de 750 € / mois ...

La fuite étant avant le compteur, la réparation n'est elle pas à la charge de la société ?

Merci de votre aide

Par **jeetendra**, le **30/11/2009** à **08:46**

[fluo]ADIL DU TARN ET GARONNE[/fluo]

24, rue d'Albert

BP 348

82003 Montauban Cedex

Tel : 05.63.63.04.68

Bonjour, il me semble que ce sera à vos parents (propriétaires) de prendre en charge les frais de réparations de la fuite (canalisation qui traverse le jardin de la maison), pour confirmation

appelez l'Association ADIL à Montauban, bonne journée à vous.

Par **Seux**, le **30/11/2009** à **17:39**

Merci pour ce contact.
Je les appelle dès demain